



Commune de Beauvechain

Décisions du Conseil communal du lundi 29 janvier 2024

Le Conseil communal s'est réuni à la salle du Conseil ce lundi 29 janvier 2024 (5 conseillers étaient absents).

La séance a débuté avec la présentation du budget 2024 de la Zone de Police des Ardennes brabançonnaises par le Chef de Corps, Monsieur le Commissaire divisionnaire Laurent Broucker.

Il a rappelé la composition du budget de la Zone : dotation fédérale, qui représente quelques 30 % du budget total, fonds de réserve (boni des exercices précédents) et dotations communales.

Les interventions des communes (Beauvechain, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau et Incourt) dans le budget de la Zone s'élèvent au total à 5.952.314,79 €. La dotation de la Commune de Beauvechain s'élève à 1.111.332,1 €, en augmentation de 9,3 % par rapport à l'année dernière.

Plus de 87 % du budget est destiné aux frais de personnel, en forte augmentation.

Le budget est approuvé par 13 voix pour et 1 voix contre (Intérêts communaux). Le Conseil approuve également les comptes annuels 2022 de la Zone de Police à 13 voix pour et 1 abstention (Intérêts communaux).

Pour poursuivre, la Fondation Rurale de Wallonie a présenté le processus de la 3^e Opération de Développement Rural, qui débute cette année à Beauvechain. Qu'est-ce qu'une ODR, que fait la FRW, en quoi cette 3^e opération va consister, etc.

Nous retiendrons l'un des avantages de mener une Opération de Développement Durable que sont les opportunités de financement, via l'obtention de subventions, avec également des possibilités de collaboration entre commune.

Une Opération de Développement rural est une réflexion citoyenne collective sur l'ensemble des aspects qui font la vie de notre commune rurale. Elle constitue une formidable opportunité de valoriser les nombreuses ressources humaines et physiques de la commune et d'identifier des projets. De cette réflexion naîtra un programme qui fixe des objectifs clairs à atteindre et des actions concrètes à entreprendre pour la dizaine d'années à venir : le PCDR (Programme communal de développement rural). De nombreux projets ont pu voir le jour grâce aux deux précédentes Opérations de Développement Rural menées par la commune de Beauvechain, notamment l'acquisition et le réaménagement du Vert Galant et de la crèche communale, l'éco-rénovation de la Maison de Village de L'Ecluse, la gestion des voiries pavées, ou encore l'aménagement d'aires de jeux et de loisirs dans nos différents villages.

Les citoyens seront invités à partager leurs idées et leurs projets pour notre commune lors des consultations villageoises les :

- 18 mars 2024 à 19h30 - Nodebais (Maison de village)
- 21 mars 2024 à 19h30 - Tourinnes-la-Grosse (MMC)
- 26 mars 2024 à 19h30 - L'Ecluse (Maison de village)
- 4 avril 2024 à 19h30 - Beauvechain & La Bruyère (Vert Galant)
- 11 avril 2024 à 19h30 - Hamme-Mille (Salle des Fêtes)

- 15 avril 2024 à 19h30 - Rencontre avec les associations (Vert Galant)

Les consultations s'adressent à tous les citoyens de la commune de Beauvechain ! Hommes, femmes, jeunes et moins jeunes mais aussi aux membres des associations et des différentes commissions et groupes de travail de la commune. L'idée est de rassembler un maximum de monde pour créer une vision collective du développement de notre commune qui pourra se concrétiser notamment grâce à l'obtention de subsides.

L'agriculture, le développement durable, l'économie, l'emploi, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'environnement, la mobilité, le logement, les actions culturelles et associatives, et bien d'autres thématiques encore seront abordées lors de ces rencontres participatives.

Informations : <https://www.beauvechain.be/ma-commune/developpement-rural>

Les Conseillers ont ensuite approuvé le budget du CPAS a 12 voix pour et 2 abstentions (ECOLO). Le montant de la contribution de la commune (art. 000/486-01) s'élève à 685.000 €.

Conseil communal des Enfants

Pour rappel, sensibiliser aux principes de la démocratie et permettre aux jeunes de devenir acteurs du développement de leur commune était l'un des objectifs visés dans le Programme Stratégique transversal 2019-2024. Dans ce cadre, un Conseil communal des Enfants avait été mis sur pied en 2019.

Le Conseil communal a pris connaissance du rapport annuel 2022-2023 du CCE. A titre d'exemple, les jeunes conseillers ont organisé une boum de fin d'année le 7 juillet 2023, ont été visiter le Parlement wallon dans le cadre de leur projet « Objectif PADE », qui a été au centre de nombreuses réunions.

« Après avoir été accueillis, nous avons eu droit à une visite guidée du bâtiment accompagnés par une greffière. La fin de la visite nous a conduit à la salle des séances plénières où chacun a pris place. Avec nous, quatre autres CCE/CCJ, toute l'équipe du CRECCIDE, plusieurs greffiers du Parlement, les six délégués aux Droits de l'Enfant et trois ministres (Christie Morreale, Adrien Dolimont et Valérie de Bue). La salle était remplie ! Et ce fut devant tout ce petit monde que nos trois porte-paroles du CCE de Beauvechain ont présenté nos recommandations. Une belle présentation qui a reçu les félicitations des ministres et du CRECCIDE ! Nous pouvons être fiers d'eux ! » explique Jennifer Van Bochove, du service Jeunesse.

Pour terminer, le Conseil a pris connaissance du rapport concernant l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés. A la Commune de Beauvechain, l'obligation wallonne est respectée avec 2 travailleurs à temps plein reconnus par l'AWIPH.

Avant de poursuivre à huis-clos sur des points traitant de personnes, des questions concernant les arbres menaçants qui ont amené à la fermeture de la rue de la Bruyère St-Martin à Tourinnes-la-Grosse ont été posées.

Après un rappel de l'histoire récente de ces arbres remarquables, fragilisés par un manque d'entretien et les conditions météorologiques difficiles de ces dernières semaines, le Conseiller en Environnement de la Commune, Vincent Bulteau, a rappelé les raisons pour lesquelles les autorités ont menacé de faire abattre les arbres : la sécurité des riverains, mise à mal par des branches qui risquent de tomber sur la voirie. Trois analyses indépendantes ont été effectuées sur place ce lundi 29 janvier, les résultats complets sont attendus sous quelques jours. Dans l'attente, la rue de la Bruyère St-Martin reste fermée à la circulation, y compris celle des piétons.

Depuis le 1er octobre, en application du décret du 18 mai 2022 relatif à l'extension de la publicité active dans les pouvoirs locaux, les citoyens peuvent, en plus de l'ordre du jour, consulter les projets des décisions qui seront prises par le Conseil communal en séance publique, leur permettant ainsi

de participer davantage à la vie locale -> <https://www.beauvechain.eu/ma-commune/vie-politique/conseil-communal/seances-du-conseil>

Pour rappel, le public est le bienvenu pour assister aux échanges !